

**Le CQC (*certification and qualification committee*), comité d'experts rassemblant les sept pays partenaires du programme, a recommandé ce jour la certification militaire de l'avion de transport militaire A400M. L'autorité technique, c'est-à-dire la Direction générale de l'armement (DGA), sera donc en mesure dans les jours prochains d'établir un certificat de type militaire.**

Le comité d'experts comprend un représentant de chaque nation, il est présidé par une ingénieure en chef de l'armement de la DGA. Ce comité a pour mission principale de vérifier la tenue des exigences de sécurité militaire et les performances de l'avion présentées par Airbus Military. Il s'appuie sur 15 groupes de travail, dans tous les domaines concernés (avionique, facteurs humains, guerre électronique, etc.)

La certification militaire est une des étapes préalables à la livraison du premier A400M à l'armée de l'Air française. Elle s'inscrit dans un processus comprenant également la certification civile qui a été délivrée par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), la qualification militaire qui sera prononcée par l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), avec l'aval de tous les pays partenaires, et les opérations de réception du premier appareil de série réalisées par la DGA.